

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Septembre 2017

L' an 2017 et le 25 Septembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des réunions sous la présidence de  
DURAND-GABORIT Anne Maire

**Présents** : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : CHAUMET Nicolas, FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DE NOTER Armelle à M. THEFFO Jean Marie, KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne

Absent(s) : M. VALLICIONI Marc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 19/09/2017

**Date d'affichage** : 20/09/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GLORIAN Jérémy

#### **Objet(s) des délibérations**

##### **SOMMAIRE**

- Communauté de Commune des Portes de Sologne : Approbation du rapport d'activités 2016 - 2017-050
- Conseil Départemental du Loiret : Autorisation de signature du contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (volet 2) - 2017-051
- CLECT (Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges) : élection d'un délégué - 2017-052
- Avis au sujet de l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dont la commune fait - 2017-053
- Adhésion au centre de gestion du Loiret du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret - 2017-054
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud - 2017-055
- Rue César Finance : Passage caméra du réseau d'eau potable - 2017-056
- Réhabilitation du réseau d'eau pluviale rue de la Fontaine – tranche 2 (Côté gauche, partie descendante de la rue) - 2017-057
- Réhabilitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration : lancement de la consultation - 2017-058
- Cimetière: règlement intérieur - 2017-059
- Cimetière : nouveaux tarifs - 2017-060
- Cimetière : achat d'un nouveau portail - 2017-061
- Travaux : rénovation du pont piéton "du Tacot" (Pont situé entre le Parcours de Pêche et la Maison de la Brique) - 2017-062
- Travaux : création d'un nouveau pont passerelle - 2017-063
- Fleurissement : mise à disposition d'un espace à fleurir/végétaliser pour la SHOL - 2017-064
- Fleurissement: toit du chalet des jardins des écoliers - 2017-065
- Prix de Ligny : Ecuries Moreau - 2017-066
- Vente de matériel communal - 2017-067

#### **Communauté de Commune des Portes de Sologne : Approbation du rapport d'activités 2016** **réf : 2017-050**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, s'ils ont bien pris connaissance du rapport d'activités 2016 de La Communauté de Communes des Portes de Sologne qui leur a été transmis avec la convocation du Conseil Municipal et s'ils ont des questions ou des observations à faire. Ce rapport a été transmis de manière dématérialisée avec un lien pour le télécharger, une proposition d'édition a également été faite :

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, «le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un

*rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2016. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, exceptionnellement invité co-présente avec Madame le Maire, le rapport d'activité de l'année 2016, quelques points sont précisés en complément du rapport complet transmis :

- l'urbanisme : un travail important a été mis en place pour améliorer l'instruction et les délais des dossiers en collaboration avec les mairies.
- le complexe aquatique : une solution pérenne a dû être trouvée afin d'améliorer le fonctionnement du complexe. Pour ne pas revivre les deux années marquées par les inondations de la salle des machines et du complexe. Il est rappelé que la Communauté de Communes des Portes de Sologne n'aura pas recours à l'emprunt, grâce aux subventions et aux assurances qui prennent en charge la totalité du coût.
- il est indiqué que les cours d'informatique donnés par un animateur intercommunal sur l'ensemble des communes sont très appréciés et bénéficient d'un grand nombre de participants.
- il est précisé que l'investissement des élus dans les travaux des commissions de la Communauté de communes est gage de succès pour les projets de l'EPCI.
- Madame Gaborit, en charge de la commission tourisme de la Communauté de Communes, indique qu'un travail avec l'Office de Tourisme de la Ferté Saint Aubin est en cours, en collaboration avec l'ADRT et le CRT. L'idée est de créer une place de marché avec la commercialisation, en direct, par l'office de prestations proposées sur le territoire de la communauté de communes.
- Concernant la compétence "Economie" une réflexion à l'échelle du territoire a été menée, en appui du schéma d'accueil des entreprises réalisé par le Pays Sologne Val Sud. Ce travail sera utilisé et analysé afin de définir une stratégie du développement économique adaptée et équilibrée de l'offre et de la demande. Madame le Maire rappelle que la commune a transmis un dossier de création d'une zone d'entreprises à l'EPCI.
- Il est rappelé, que selon la loi NOTRe, la compétence de l'eau et l'assainissement sera transférée à l'EPCI en 2020, il est toutefois précisé qu'un travail important par un comité de pilotage composé d'élus et d'experts est en cours, afin de trouver le meilleur équilibre quant à ce transfert de compétence.
- le 1<sup>er</sup> janvier 2017, fut marqué par l'intégration de Jouy le Potier, il a donc été important de travailler sur son arrivée dans l'EPCI tout au long de l'année 2016.
- il a également été précisé que le forum des entreprises de Neung sur Beuvron a eu un fort succès.

Aucune question particulière n'a été formulée.

**Il est ensuite proposé au Conseil Municipal :**

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes.

**Annexe n°1** : Rapport d'activité 2016 de la communauté de communes

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Conseil Départemental du Loiret : Autorisation de signature du contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (volet 2)**  
**réf : 2017-051**

Dans un contexte marqué par la réforme de l'organisation territoriale, la forte contrainte à laquelle sont soumises les finances publiques et les menaces pesant sur la ruralité, le Département, en qualité de garant de la solidarité territoriale, a fait le choix de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires du Loiret.

Une nouvelle politique de développement territorial a été inscrite au projet de mandat 2015-2021 ainsi que l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 20-30 ans dans le cadre d'une démarche de prospective et de stratégie territoriale « Loirétains demain ».

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, acteur du territoire du quotidien, est porteuse de projets structurants à l'échelle supra communale du bassin de vie dont les enjeux et les priorités sont partagés par le Département au regard des orientations stratégiques du projet de mandat 2015-2021, de l'agenda 21 du Loiret et du futur projet de territoire « Loirétains demain ».

La Communauté de Communes DES PORTES DE SOLOGNE, les communes de la FERTE SAINT AUBIN, MENESTREAU EN VILLETTE, LIGNY LE RIBAUT, MARCILLY EN VILLETTE, ARDON ET SENNELY ont présenté des projets dont le détail figure au contrat, annexé à la présente délibération.

A ce titre, le présent contrat présente les projets structurants d'intérêt supra-communal, portés par la Communauté de communes des Portes de Sologne et ses communes membres, qui seront soutenus financièrement par le Département au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants.

Il s'agit de projets d'investissement dont le rayonnement et l'attractivité dépassent le territoire communal, et dont l'usage répond aux besoins d'habitants de plusieurs communes. De plus, ces projets participent à structurer les territoires à une échelle intercommunale.

Le présent contrat traduit les nouvelles modalités d'intervention du Département qui reposaient précédemment sur la mise en œuvre de nombreux dispositifs d'aides aux collectivités et acteurs locaux. Il s'agit désormais de renforcer l'efficacité et la lisibilité de l'action départementale au service des besoins des territoires via de nouvelles formes de soutien et de partenariat.

Il s'agit également d'anticiper les enjeux d'avenir pour les territoires et d'optimiser la dépense publique en conjuguant les efforts du Département et de ses partenaires autour de priorités d'actions partagées au terme d'une démarche concertée conduite avec les intercommunalités et leurs communes membres.

Enfin, le présent contrat a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de la programmation du soutien financier du Département aux actions et projets locaux structurants d'intérêt supra-communal. D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CLECT (Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges) : élection d'un délégué** **réf : 2017-052**

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre la communauté de communes et ses communes membres une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT).

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées; chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant.

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil communautaire a décidé de fixer à 7 le nombre de membres de la CLECT à 7 :

1 pour Ardon, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, et Sennely ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin.

Madame le Maire propose sa candidature pour siéger à cette commission, elle interroge les membres du Conseil Municipal pour savoir si d'autres élus souhaitent se porter candidat. Aucune autre candidature n'est proposée

Madame Anne GABORIT - Maire est désignée Déléguée à la Commission CLECT, par vote à la majorité (1 abstention).

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

#### **Avis au sujet de l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale** **des communes et communautés du Loiret dont la commune fait**

##### **réf : 2017-053**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-18,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Montereau en date du 20 juin 2017 et de Saint-Germain-des-Prés en date du 22 juin 2017, demandant leur adhésion au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 4 juillet 2017 approuvant le principe de l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat et l'extension du périmètre syndical qui devrait en être la conséquence,

Vu le courrier du président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 25 juillet 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal concernant ces demandes d'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés,

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités, dans un délai de trois mois suivant la saisine correspondante, étant précisé que l'absence de position exprimée dans ce délai équivaut à un avis favorable,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que le maximum de communes du département du Loiret intègre le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, notamment en ce que cela est de nature à renforcer les compétences dudit syndicat,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu'annexée à la présente délibération,

Charge le maire d'informer le président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

Il est rappelé que, conformément au premier alinéa de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois suivant sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans situé 28, rue de la Bretonnerie à Orléans (45000).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Adhésion au centre de gestion du Loiret du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret - réf : 2017-054**

Vu la demande d'affiliation au Centre de Gestion du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret du 28 août 2017,

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande d'adhésion

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud - réf 2017-055**

Vu les statuts du syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2016,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016,

Vu la création des nouvelles communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Loire Beauce en date du jeudi 9 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Loges pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du lundi 13 mars 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sully pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte porté par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du mardi 14 mars 2017,

Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (En remplacement du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire) en date du 21 avril 2017

Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Loire Beauce (en remplacement du Pays Loire Beauce) en date du 12 mai 2017,

Vu l'article L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT sur la modification des statuts d'un syndicat mixte,

Vu la délibération n° 17-08 en date du 5 juillet 2017 du Pays Sologne Val Sud portant sur l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCoT » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT) » par le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Rue César Finance : Passage caméra du réseau d'eau potable réf : 2017-056**

Suite aux derniers orages du mois de juillet, 2 administrés de la rue César Finance, ont été inondés par les remontées d'eau dans les WC. Aucun clapet anti-retour n'était présent. Des préconisations ont été faites auprès des 2 administrés afin qu'ils mettent en place des clapets anti-retour.

Cependant afin de s'assurer que les dernières inondations de mai-juin 2016 n'ont pas endommagé le réseau d'eaux usées, un passage caméra est préconisé.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir la société SOA pour un montant de 2 311 €.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer ce devis

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réhabilitation du réseau d'eau pluviale rue de la Fontaine – tranche 2 (Côté gauche, partie descendante de la rue)**

#### **réf : 2017-057**

Concernant les travaux cités en objet un Cahier des charges complet a été envoyé à 5 entreprises avec les éléments ci-après :

- Cavage de tranchée,
- Arrachage des anciennes buses et évacuation en décharge,
- Fourniture et installation de tuyaux PEHD de diamètre 300mm (longueur 140 mètres),
- Fourniture et pose de tête de sécurité,
- Fourniture et pose de grille avaloir sur la canalisation PEHD (50x50)

Etude comparative des offres :

Critères de jugement des offres :

Prix de la prestation : 70%

Date de commencement des travaux : 30 %

Analyse des offres :

	Pasteur	Poussin	TPVL	SOGEA	Veolia Eau
Prix prestation HT	23 142,50 €	21 382 €	25 171 €	50 460 €	Pas de retour
Note /7	5	6	4	1	
Travaux planning et présentation technique Note /3	2	1	2	1	
Différence de prix HT	1 760,50 €	0 €	3 789 €	29 078 €	
Note et classement	1	1	2	3	

Suite à la présentation de ces différents critères, l'entreprise Poussin un retenue à la majorité

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

### **Réhabilitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration : lancement de la consultation réf : 2017-058**

Il est proposé de lancer la consultation du marché concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

A l'unanimité les membres du conseil municipal :

- Valident le dossier de Consultation des entreprises rédigé par IRH
- Autorisent Mme le Maire à lancer la consultation
- Autorisent Mme le Maire à signer tout document relatif au marché
- Autorisent Mme le Maire à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Cimetière: règlement intérieur réf : 2017-059**

Vu la création d'un nouvel espace cinéraire dans le cimetière de la commune de Ligny le Ribault,

Vu l'ancienneté du règlement intérieur qui ne correspond plus au fonctionnement actuel

L'ensemble des membres ont été destinataires pour étude en amont de ce nouveau projet de règlement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur du cimetière annexé à la présente.

Aucune remarque ou modification n'est souhaitée.

L'ensemble des membres approuve à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Cimetière : nouveaux tarifs - réf : 2017-060**

Vu la création d'un nouvel espace cinéraire,

Vu l'enquête réalisée auprès des autres communes et la proposition de tarifs transmis en annexe à la convocation.

Il est proposé de mettre à jour les tarifs comme suit :

Concession		Cavurne		Columbarium		Jardin du Souvenir
15 ans	150 €	15 ans	500 €	15 ans	500 €	80€ (plaque achetée par la commune)
30 ans	300 €	30 ans	800 €	30 ans	800 €	
50 ans	600 €	50 ans	1 100 €	50 ans	1 000 €	

Taxe d'inhumation, dépôt d'urne ou dispersion : 100€

A l'unanimité cette proposition est validée par l'ensemble des membres du conseil

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Cimetière : achat d'un nouveau portail - réf : 2017-061**

Vu la délibération modifiant le règlement intérieur du cimetière

Vu **ARTICLE 6 de ce règlement** – Ouverture du cimetière :

- Le cimetière est accessible de 08h00 à 20h00.
- En cas d'opération particulière et spécifique (relevage, exhumation...), l'accès au cimetière sera interdit avant 09h00 ou après 17h00. Un arrêté sera affiché afin de prévenir de ces contraintes.
- En cas de forte tempête ou de forte intempérie, le Maire ou son représentant pourra prendre la décision de procéder à la fermeture du cimetière afin d'assurer la sécurité des personnes.

Il est proposé de faciliter la fermeture et l'ouverture du portail en l'automatisant.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette décision et autorisent Madame le Maire à consulter plusieurs entreprises pour trouver la meilleure offre et à réaliser les travaux pour la mise en conformité,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Travaux : rénovation du pont piétons et cyclistes "du Tacot" (Pont situé entre le Parcours de Pêche et la Maison de la Brique) réf : 2017-062**

Vu les outrages du temps et principalement les dégâts occasionnés par les dernières inondations,

Vu le besoin d'assurer la sécurité,

Le pont piétons et cyclistes dit "du Tacot" nécessite une rénovation.

Après avoir étudié différentes possibilités, il est proposé aux membres du conseil municipal que les travaux soient réalisés par nos agents communaux, dont l'un d'eux, est menuisier de profession.

Madame le Maire rappelle, que ces travaux sont compris dans les dépenses subventionnables au titre des aides exceptionnelles (Etat, Région, Département) apportées aux communes pour les inondations de 2016

Précision importante: les travaux sont estimés à ce jour, entre 10 000 € à 12 000 € , ce montant peut varier suivant l'état constaté du pont lors des investigations qui seront faites au moment de sa remise en état. Ce montant pourra alors être dépassé.

Afin de réaliser ces travaux de réfection, il sera nécessaire d'en interdire l'accès à compter du 26 septembre 2017 pour une durée d'environ 15 jours.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Travaux : création d'un nouveau pont passerelle - réf : 2017-063**

Considérant que le pont passerelle rejoignant le Pré des Saules fait partie intégrante du paysage de notre commune,

Et vue l'importance de celui-ci aux yeux de nos administrés pour circuler à pied au cœur du village,

Vu la disparition totale de ce pont, emporté par les eaux, lors des dernières inondations de 2016,

Vu l'accord d'aide pour la reconstruction du pont passerelle dans le cadre des dépenses subventionnables au titre des aides exceptionnelles (Etat, Région, Département) apportées aux communes pour les inondations de 2016,

Il est proposé de lancer la consultation pour le marché de la construction du nouveau pont passerelle du Pré des Saules.

Quelques critères seront primordiaux : la construction et le stockage en usine/atelier afin de ne pas dépendre des conditions météorologiques, aussi bien pour la construction que l'installation, ainsi lorsque le terrain sera idéal, l'entreprise retenue, n'aura plus qu'à installer le pont.

A l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition et autorisent Madame le Maire à lancer cette consultation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Fleurissement : mise à disposition d'un espace à fleurir/végétaliser pour la SHOL - réf : 2017-064**

La SHOL section Ligny a sollicité la commune afin de pouvoir végétaliser/fleurir un espace de quelques m<sup>2</sup> au niveau du transformateur EDF de la déchetterie. ( face aux ateliers communaux)

Cette demande, est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Fleurissement: toit du chalet des jardins des écoliers - réf : 2017-065**

La SHOL section Ligny a proposé l'idée de modifier le toit du chalet qui se trouve dans le jardin des écoliers, afin qu'il soit recouvert comme celui des gloriettes, en tuiles de bois.

La commune mettra le savoir-faire des agents à disposition et l'association participera aux frais d'achats des matières premières.

Le Conseil Municipal approuve l'idée d'uniformiser les gloriettes avec le chalet de la SHOL.

C'est dans cette logique que l'ensemble des membres approuve à l'unanimité ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Prix de Ligny : Ecuries Moreau - réf : 2017-066**

Chaque année les Ecuries Moreau organisent un concours hippique dénommé "prix de Ligny le Ribault",

La Commission Sport a été sollicitée pour participer comme chaque année à ce prix, il est proposé au conseil municipal d'allouer une enveloppe de 150 €

À la majorité, cette proposition est acceptée par les membres du conseil municipal

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

### **Vente de matériel communal - réf : 2017-067**

Suite au remplacement de certains matériels ou biens du fait qu'ils ne soient plus utilisés ou qu'ils ne soient plus adaptés à nos besoins. Il est proposé de les vendre

Il s'agit :

- d'une laveuse
- d'une cireuse
- d'un billard
- d'un babyfoot

Il est proposé :

De vendre ce matériel

- de sortir ce matériel de l'actif

- d'autoriser Madame le Maire à émettre un titre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité approuve cette proposition.

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### ***Révision du Loyer de la MAM***

Vu la délibération concernant la révision a appliqué au Loyer de la Maison d'Assistante Maternelle.

Il est proposé d'appliquer conformément au bail signé, une augmentation de 2,52 € par mois.

Une régularisation sera faite pour l'année 2017 à compter du 1er mai 2017

#### ***Tourisme***

Madame DRUPT, indique que 945 visiteurs (Pour mémoire en 2016 environ 400 visiteurs) se sont rendus à l'exposition d'été dans la Maison de la Brique, dont 403 lors la Sainte Anne. Signe d'un retour très positif : l'accueil des hôtes, le décor végétalisé, une exposition variée et de qualité...Un projet pour l'année 2018 est déjà en préparation avec une équipe d'artistes très motivés.

Madame le Maire rappelle que le coût des hôtes est pris en charge par l'EPCI et qu'à la charge de la commune ne reste que l'assurance et quelques actions de communication.

Mais c'est surtout une image positive et pleine de dynamisme pour la commune, mais aussi pour ses habitants, ses visiteurs et bien sur ses artistes.

#### ***Fleurissement***

Madame DRUPT, informe qu'environ 1000 bulbes de narcisses ont été commandés et qu'ils seront plantés un peu partout dans la commune, ce sont des fleurs qui repoussent d'une année sur l'autre. C'est toujours dans l'optique d'un fleurissement "durable" que le choix des plantations est fait.

Elle indique également que la journée de l'arbre aura lieu le 25 novembre

Elle précise que les buis près de la salle polyvalente ont été retirés, malades, aucun traitement ne peut leur rendre leur état initial.

#### ***Continuité écologique***

Madame le Maire, rappelle les différents échanges qu'il y a eu, notamment lors du dernier Conseil Municipal, concernant le démantèlement du barrage du Pré communal et la loi sur la continuité écologique. Suite au RDV avec la DDT sur place, le 24/08 dernier, il a été proposé d'aller visiter un bras de contournement de La Cisse, pouvant palier à ce démantèlement.

Cette visite n'a pas été vraiment concluante, puisque nous sommes dans des configurations très différentes : Notamment concernant la longueur, la pente à respecter et la place dont nous disposons pour réaliser un bras de contournement. D'autre part le bras de contournement de la Cisse sert à alimenter en eau une zone humide périphérique, non accessible au public.

Malgré tout il faut produire un projet à la DDT. Il est donc important de poursuivre une réflexion approfondie avec l'ensemble des partenaires (SEBB, la DDT, ...)

#### ***Numérotation des habitations***

Il est constaté que de nombreuses habitations, principalement dans les écarts sont dépourvues de numérotation. Aujourd'hui, Secours aux habitants, GPS, livraisons, ... nécessitent de plus en plus de précisions pour être efficaces et rapides.

C'est pourquoi un groupe de réflexion va être créé afin d'étudier la numérotation de ces habitations.

#### ***Lavoir: interdiction d'accès***

Le lavoir comporte des malfaçons, afin d'assurer la sécurité publique, son accès est complètement interdit depuis le 19 juillet dernier par arrêté municipal (affiché sur site)

Des barrières, ainsi qu'une signalétique appropriée interdisent totalement son accès.

3 entreprises sont venues faire une expertise, dans l'attente de leur retour, nous travaillons avec notre assurance pour éventuellement faire fonctionner la garantie décennale de l'entreprise constructrice de l'époque, qui est en liquidation judiciaire

#### ***Départ à la retraite d'un médecin traitant de la commune***

Madame le Maire rappelle que le Dr Loiseau part à la retraite au printemps 2018, une réunion avec l'ensemble des professionnels de santé est prévue courant octobre pour évoquer ensemble les problématiques liées à ce départ, notamment à l'accueil d'un nouveau médecin

#### **Complément de compte-rendu:**

Il est précisé aux membres du CCAS qu'un prochain CCAS aura lieu le 3 octobre 2017 à 19h15

Séance levée à : 22:10



En mairie, le 02/10/2017  
Le Maire  
Anne DURAND-GABORIT